

PROCÈS-VERBAL

Présidence : Michel CALLOT.

Membres présents :

Yannick **POUEY**, Secrétaire général ; Gilles **DA COSTA**, Trésorier général ; Sylvain **DUPLOYER**, Vice-Président ; Patrick **CLUZAUD**, Vice-Président ; Marc **TILLY**, Vice-Président ; Cathy **MONCASSIN**, Vice-Présidente ; Marie-Françoise **POTEREAU**, Vice-Présidente.

Assistent également à la réunion :

Magali **DELLA SCHIAVA**, Assistante du Président ; Christophe **LAVERGNE**, Directeur juridique ; Christophe **MANIN**, Directeur technique national ; Christophe **XHONNEUX**, Directeur financier et Directeur des Ressources Humaines ; Fabien **RAFFOUX**, Directeur des systèmes d'information ; Ludivine **DESMONTS-MORNET**, Directrice Communication et Marketing ; Nicolas **ANDRÉ**, Directeur des Événements et de la Réglementation Sportive ; Xavier **JAN**, Président de la LNC (en visioconférence).

Excusés :

Éric **JACOTÉ**, Vice-Président ; Éric **MEINADIER**, médecin en charge de la surveillance médicale réglementaire.

Ordre du jour

I.	OUVERTURE PAR LE PRÉSIDENT.....	3
II.	APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 16 MAI 2024	3
III.	INFORMATIONS GÉNÉRALES.....	3
1.	Statistiques.....	3
2.	Résultats.....	4
3.	Événements.....	5
4.	UCI/UCE	6
5.	CNOSF	6
6.	COJO.....	6
7.	Activité fédérale.....	6
8.	RH	7
9.	Numérique	7
10.	Comité Départemental de la Loire.....	7
IV.	INTERVENTIONS DU PRÉSIDENT DE LA LNC ET DU DIRECTEUR TECHNIQUE NATIONAL	8
1.	Président de la LNC	8
2.	Directeur technique national	9
V.	DÉVELOPPEMENT, MARKETING ET COMMUNICATION.....	13
VI.	POINT FINANCIER	14
VII.	ORGANISATION DU SIÈGE FÉDÉRAL SUR LA PÉRIODE DES JOP 2024.....	16
VIII.	POINT PARIS 2024.....	16
IX.	COMMISSIONS	17
1.	E-Cycling.....	17
2.	Loisirs	17
3.	BMX.....	18
4.	Piste.....	19
5.	Cyclo-cross	19
X.	ÉPREUVES OFFICIELLES	20
XI.	QUESTIONS DIVERSES.....	21

I. OUVERTURE PAR LE PRÉSIDENT

Le Président souhaite la bienvenue aux membres du Bureau Exécutif. Il annonce qu'Éric JACOTÉ est excusé pour cette séance. Il en est de même pour Éric MEINADIER, retenu pour un colloque médical lors duquel plusieurs tables rondes sont animées par la FFC.

Il fait part du décès de l'épouse de Bernard THÉVENET, ancien coureur cycliste et double vainqueur du Tour de France. Le Bureau Exécutif lui renouvelle toutes ses condoléances.

Il annonce ensuite la naissance de petit Aubin, fils de Sophie CROCHARD. Le Bureau Exécutif adresse toutes ses félicitations aux parents et leur souhaite beaucoup de bonheur.

II. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 16 MAI 2024

Le procès-verbal de la réunion du 16 mai 2024 est approuvé à l'unanimité des votants.

III. INFORMATIONS GÉNÉRALES

1. Statistiques

Yannick POUÉY annonce que le nombre de licenciés s'élève à 105 586 au 31 mai 2024 versus 105 495 au 31 mai 2023, soit une progression de 0,09 %.

À noter que les Comités Régionaux d'Auvergne-Rhône-Alpes et de la Réunion ont d'ores et déjà dépassé le nombre de licenciés qui était le leur au 30 septembre 2023.

Le nombre de femmes licenciées s'établit à 13 313. Elles représentent 12,60 % de la totalité des effectifs, soit 386 licenciées de plus par rapport au 31 mai 2023. Cette progression constante des effectifs féminins résulte de la politique fédérale mise en place depuis plusieurs années.

S'agissant des disciplines, les données sont les suivantes :

- Cyclisme dit traditionnel : +1,89 %. À noter que la Route gagne 670 licenciés.
- VTT : -1,10 %. Le Cyclo-cross subit la plus forte baisse (-661 licenciés), alors que l'Enduro progresse de 264 licenciés.
- BMX : -3,20 %. Le BMX Race accuse une chute de -653 licenciés et le Freestyle un recul de 116 licenciés.
- Autres disciplines : +15 %.

En ce qui concerne les blocs de licences, les principaux éléments sont les suivants :

- Compétition : +5,99 %. Au 31 mai 2024, le nombre de licenciés est supérieur à celui du 30 septembre 2023, alors même que ce bloc a connu une croissance significative en 2023 à la suite de la réforme des licences.
- Jeunesse : -4,45 %. Les Baby Vélo et les U7 continuent de progresser.
- Sport : +8,26 %. Le nombre de licenciés est également supérieur à celui du 30 septembre 2023.
- Staff : -6,04 %, soit une baisse de 995 licenciés, dont une perte de 194 licences assistance organisation. Une réflexion devra être menée pour comprendre les raisons de cette évolution défavorable.
- Staff Pro Hommes : +3,34 %.
- Staff Pro Femmes : 42 licenciées.

La FFC compte 1 241 titres de participation temporaires, dont 322 Accueil Jeunes, 405 pass Découverte et 514 pass Assistance Organisation.

Fabien RAFFOUX déclare que le nombre de licences valides s'élève à 105 732 au 5 juin 2024 versus 106 147 licences au 14 juin 2023.

Il évoque ensuite l'effet favorable des « retours » (personnes ayant eu une licence par le passé, mais pas en 2023) qui s'élèvent à 6 900 au 5 juin 2024 versus 2 487 le 14 juin 2023. Ce nombre se décompose comme suit :

- La Compétition (+3 263) ;
- La Jeunesse (+1 287) ;
- Le Sport (+1 292) ;
- Les licences Staff (+901).

En revanche, les chiffres relatifs à la fidélisation et au recrutement de nouveaux licenciés sont en baisse.

2. Résultats

Le Président salue la performance des athlètes français en BMX qui ont décroché la première et la troisième place lors des Championnats du monde. Parmi les autres faits prégnants figurent :

- La victoire de Pauline FERRAND-PRÉVOT lors de la Coupe du monde VTT.
- La victoire d'Anthony JEANJEAN au Tournoi de qualification olympique BMX Freestyle.
- La victoire d'étape de Julian ALAPHILIPPE sur le Giro.

À noter que les bonnes performances des athlètes françaises lors des épreuves Route ont permis à la France de décrocher la cinquième place dans le classement des nations. Ces performances donnent également à voir l'émergence de cyclistes féminines particulièrement brillantes.

3. Événements

Le Président évoque le FISE de Montpellier qui a connu un succès significatif, et la réussite des Championnats de France VTT XC qui se sont tenus à Levens et des Championnats de France Avenir qui ont eu lieu à Altkirch. Le Bureau Exécutif adresse tous ses remerciements aux clubs supports et aux collectivités d'accueil, ainsi que ses félicitations aux équipes fédérales pour la qualité de l'organisation.

S'agissant des Championnats d'Europe Route 2025, un rendez-vous de reconnaissance a eu lieu avec l'UEC, Guillaume Delpech et son équipe, Nicolas ANDRÉ, Marc TILLY et le Président de la FFC.

Marc TILLY tient à souligner l'approche extrêmement professionnelle du comité d'organisation et le soutien avéré des collectivités territoriales. À noter que le parcours de ces championnats qui se dérouleront dans un environnement magnifique est particulièrement ambitieux.

Le Président tient à remercier les équipes fédérales pour leur mobilisation sur cet événement international dont les enjeux sont essentiels pour la promotion et l'attractivité de la discipline.

Patrick CLUZAUD souhaite savoir si les collectivités territoriales soutiennent financièrement cet événement.

Le Président explique que les travaux en la matière sont en cours avec les différentes communautés de communes.

S'agissant des Championnats du monde de Cyclo-cross, il remercie Sylvain DUPLOYER pour son implication dans l'organisation technique de cet événement.

Sylvain DUPLOYER déclare que les différents sujets progressent de manière positive, et que le choix des prestataires devrait intervenir avant la fin du mois de juin 2024.

Le Président précise que le succès de ces championnats est étroitement corrélé à la billetterie, laquelle doit pouvoir compter sur une communication idoine et un marketing dynamique. Quant à la question de l'héritage, elle doit faire l'objet d'un véritable projet visant à renforcer les sujets relatifs à la mobilité et à la RSE. De fait, il devra rayonner sur tout le territoire et auprès de tous les clubs.

En ce qui concerne les Championnats du monde Haute-Savoie 2027, la dernière version des statuts de l'association est en relecture auprès du ministère des Sports, lequel disposera d'une voix délibérative au sein de l'instance de direction. Les échanges se poursuivent avec l'UCI sur le marketing et les droits que le Conseil départemental de la Haute-Savoie devra reverser à l'UCI. Il en est de même pour le budget dont les éléments sont en cours de finalisation.

4. UCI/UCE

Le Président annonce que l'UCI travaille à la mise en place d'un système de cartons jaunes visant à sanctionner certains comportements lors des épreuves du World Tour. Ce projet qui concerne tous les acteurs impliqués dans les courses sera soumis à l'approbation du Comité directeur qui se tiendra dans les prochains jours. Suivant la décision qui sera adoptée, la FFC se saisira également de ce sujet pour en débattre avec les différentes instances fédérales concernées.

5. CNOSF

Le Président relate l'Assemblée générale du CNOSF qui s'est tenue le 30 mai 2024 durant laquelle le rapport d'activité, les comptes 2023 et le budget 2024 ont été validés. Ces différentes présentations ont permis de mettre en relief le travail brillant de la secrétaire générale, notamment lors de la crise qu'a connue le CNOSF en 2022.

Lors de cette séance qui a vu l'intervention de la ministre des Sports, d'autres sujets ont été abordés tels que la présentation des activités du Club France, ainsi que les avancées et les difficultés concernant l'avancement du dossier de la candidature des Alpes françaises aux Jeux olympiques et paralympiques de 2030.

À noter que lors de son intervention, la ministre des Sports a fait valoir l'action de Marie-Françoise POTEREAU sur la question de la mixité en sa qualité de membre du CNOSF.

6. COJO

Le Président fait part du rôle important de la FFC, et notamment de celui de Sylvain DUPLOYER, dans la reprise de la piste BMX des Jeux olympiques et paralympiques Paris 2024. À l'instar du dossier relatif au ponçage de la piste du vélodrome, l'implication de la Fédération a permis de faire avancer grandement ce sujet.

Il évoque ensuite l'arrivée de la Flamme olympique à Marseille, événement qui a donné l'occasion aux Français et aux Françaises de s'emparer de ce grand rendez-vous sportif.

7. Activité fédérale

Le Président tient à souligner la qualité des échanges qui ont prévalu lors du dernier CNPR. Il adresse tous ses remerciements aux équipes fédérales pour le travail réalisé en amont de cette réunion qui a permis de traiter de manière extrêmement professionnelle les sujets inscrits à l'ordre du jour.

Une rencontre a eu lieu le 21 mai 2024 entre Marie-Françoise POTEREAU, Patrick CLUZAUD, le Président de la FFC et Séverine DESBOUYS lors de laquelle plusieurs sujets ont été évoqués, comme le Savoir rouler à vélo et l'économie de montagne (Gravel).

Le 22 mai 2024, le Président a rencontré Geoffroy ROUX de BÉZIEUX, président de la fondation FFC dont il accompagne la démarche d'activation de projets d'ordre sociétal. Ce rendez-vous a permis la mise en place d'une méthodologie idoïne.

8. RH

Christophe XHONNEUX annonce que l'effectif fédéral s'élève à 79,24 ETP au 31 mai 2024, dont 9 CDD imputables aux Jeux olympiques Paris 2024. Les 79,24 ETP se répartissent comme suit : 55,22 CDI, 16,02 CDD et 8 alternants.

La procédure de recrutement pour le poste d'un directeur ou d'une directrice de la Communication et du Marketing se poursuit. Plusieurs candidat. e. s ont été reçu. e. s. La décision finale devrait intervenir début juillet.

Le Président tient à souligner que les 170 curriculum vitæ reçus dans le cadre de ce recrutement témoignent du travail effectué par la Fédération sur sa marque Employeur et sur sa visibilité, éléments qui lui permettent de traiter en direct les embauches sans faire appel à des cabinets de recrutement aux honoraires particulièrement élevés.

9. Numérique

Gilles DA COSTA évoque la perspective de l'irruption de l'Intelligence Artificielle générative qui pourrait constituer un support non négligeable dans le traitement de certaines tâches fédérales et des services fédéraux.

Le Président confirme qu'il s'agit d'un enjeu important au regard des nombreuses possibilités qu'offre cette technologie, notamment en matière de formation.

Fabien RAFFOUX indique que les licences Office de la FFC intègrent l'Intelligence Artificielle copilote qui permet la génération de contenus, comme des emails et de PowerPoint.

10. Comité Départemental de la Loire

Yannick POUHEY évoque la délibération de la dernière Assemblée générale mentionnant la possibilité de recréer un Comité Départemental de la Loire — le précédent ayant fait l'objet d'une liquidation — sous réserve des quatre conditions suivantes :

- Élaboration d'un projet de statuts de la nouvelle entité.
- Élaboration d'une Assemblée générale constituante sous l'autorité du Comité Régional FFC Auvergne-Rhône-Alpes.
- Élection des instances dirigeantes de la nouvelle association.
- Dépôt des statuts en préfecture et de la composition de l'organe dirigeant nouvellement élu.

Lesdites conditions ayant été respectées, le Bureau Exécutif peut se prononcer sur la reconstitution du Comité Départemental de la Loire, reconstitution qui sera également soumise à l'approbation du Conseil Fédéral des 14 et 15 juin 2024.

Gilles DA COSTA rappelle que la FFC fait partie des créanciers dont la dette n'a pu être recouvrée et que les contributions volontaires permettant de récupérer les sommes dues seront les bienvenues.

Le Président confirme l'importance de ce point qui devra être traité dès la rentrée de septembre.

Il met aux voix la reconstitution du Comité Départemental de la Loire.

La reconstitution du Comité Départemental de la Loire est adoptée à l'unanimité des votants.

IV. INTERVENTIONS DU PRÉSIDENT DE LA LNC ET DU DIRECTEUR TECHNIQUE NATIONAL

1. Président de la LNC

Xavier JAN souligne la performance de ces dernières semaines des équipes et des athlètes français, et notamment celle de l'équipe DECATHLON AG2R LA MONDIALE TEAM qui occupe toujours la deuxième place du classement mondial. Quant à l'équipe Groupama FDJ — deuxième équipe française —, elle occupe la dixième place de ce classement.

Bien que située à la 33^e place de ce même classement, il convient de souligner les performances remarquables de l'équipe Saint-Michel-Mavic-Auber93, équipe de troisième division.

Le retour très dynamique de Julian ALAPHILIPPE est particulièrement réjouissant.

Du fait notamment de l'annulation du Mont Ventoux Challenge pour cause d'absence de subventions et de l'annulation de la Route d'Occitanie pour des raisons liées à la disponibilité des forces de l'ordre, le mois de juin 2024 sera relativement calme sur le plan des épreuves françaises.

S'agissant de la probable mise en place de cartons jaunes par l'UCI, il convient de rappeler que cette mesure est réclamée depuis plusieurs années par plusieurs organisations cyclistes pour ramener plus de sécurité au sein des courses. Pour autant, il est nécessaire que ces sanctions s'appliquent à tous les acteurs et non pas uniquement aux coureurs.

L'UCI s'est également emparé du sujet relatif à l'envoi systématique aux organisateurs de courriers accompagnant le rapport des commissaires lorsque ces derniers mettent en exergue un problème majeur. Deux organisateurs ayant d'ores et déjà reçu une alerte appuyée concernant des manquements à la sécurité, la Ligue a pris la décision

de les accompagner sur les compétitions 2025, afin de s'assurer que les remarques émises par l'UCI et les commissaires soient prises en considération, et que la sécurité soit maintenue à un degré élevé.

Le Comité directeur de l'UCI a par ailleurs validé des évolutions importantes visant à encadrer les transferts des coureurs, lesquels attendaient cette décision.

Xavier JAN annonce enfin que la Ligue a fait évoluer sa réglementation relative aux critères et à la mise à disposition des coureurs qui devra se dérouler dans l'exécution du contrat de travail avec la création d'un dispositif de prime de participation par le groupe sportif aux coureurs. Bien que cette évolution soit indispensable, elle aura pour conséquence une perte de revenus pour les coureurs en raison de l'assujettissement de ladite prime aux charges sociales.

2. Directeur technique national

Christophe MANIN déclare que Thierry BEDOS procèdera à la présentation des décisions prises par la Commission de l'ANS et à la présentation de l'outil Outdoorvision.

Il annonce ensuite que tous les collectifs français ont obtenu d'excellents résultats dans la plupart des disciplines, tant au niveau des Élites qu'au niveau des Relèves.

Lors des Championnats d'Europe de BMX qui se sont déroulés à Zolder (Belgique), la participation des athlètes s'est faite de manière individuelle sous le maillot de l'Équipe de France. À l'issue de cette compétition, Arthur PILARD a été sacré champion d'Europe Élite, Alexis PIECZANOSWSKY, Evan OLIVIERA et Anaïs GARNIER ont respectivement décroché le titre en U23 et U19 garçons et filles.

S'agissant de la Route, l'équipe U23 a excellé sur les deux dernières sorties avec les victoires de Mathys RONDEL (sur le GP ORLEN NATION) et de Brieux ROLLAND (sur la course de la Paix) qui permettent à la France d'occuper la première place de la Coupe des nations U23. Chez les U19, Axel BOUQUET a décroché la première place lors du Trophée Centre Morbihan et Paul SEIXAS est arrivé en troisième position. Lors du Tour du Pays de Vaud, Paul SEIXAS est arrivé premier. En VTT XCO, Victor KORETZKY est arrivé premier lors de la Short Race de la coupe du monde de Nove Mesto ; Pauline FERRAND-PRÉVOT a remporté quant à elle la course XCO. Lucas MARTIN est arrivé à la deuxième place chez les U23 Hommes, et Olivia ONESTI a décroché la troisième place chez les U23 Femmes.

En VTT DH, Marine CABIROU est arrivée première lors de la Coupe du monde qui s'est tenue en Pologne le 20 mai 2024, Loic BRUNI et Loris VERGIER ont respectivement terminé 2^e et 3^e.

Les athlètes français ont également remporté une victoire en coupe du monde Enduro grâce à Isabeau COURDURIER.

Enfin, la coupe du monde de VTTAE en Italie a été remportée par Jérôme GILLOUX.

En ce qui concerne les sélections des Jeux olympiques Paris 2024, celles du BMX et de VTT XCO ont d'ores et déjà été annoncées. Les sélections de l'Endurance et du BMX Freestyle seront communiquées à la fin du mois de juin, tandis que celle de la Route Homme sera annoncée le 5 juillet. Au total, la France comptera 30 athlètes et sera la deuxième nation en nombre de sportifs qualifiés derrière la Grande-Bretagne qui en compte 31.

Christophe MANIN poursuit avec la présentation d'une nouvelle formation de baliseur dispensée par l'INF. Cette formation qui s'adresse principalement à des professionnels et qui se déroulera en présentiel sur une seule journée a pour objectifs :

- De faire connaître le référentiel national de cotation des parcours VTT, Gravel et Cyclo-sport.
- De maîtriser la technique du balisage.

La DTN propose de fixer le tarif de cette formation à 100 euros par stagiaire.

Le Président soumet au vote du Bureau Exécutif la proposition de la DTN visant à fixer le tarif de la formation de baliseur à 100 euros par stagiaire.

La proposition est adoptée à l'unanimité des votants.

Thierry BEDOS annonce que la Commission Nationale de l'ANS — laquelle est composée à parité d'élus du Conseil Fédéral non impliqués dans les fonctions exécutives des comités, de techniciens et de salariés de la FFC — s'est tenue la semaine précédente et expose les éléments saillants :

- Le nombre de dossiers est en légère baisse en raison du changement de méthodologie qui a entraîné un recul des demandes : les comités, à l'instar des clubs, doivent dorénavant déposer leurs demandes par thématique.
- Le montant total à attribuer s'élève à 1 387 600 euros, dont 223 200 euros pour les territoires d'outre-mer et 146 000 euros pour l'animation « Vacances olympiques et paralympiques ».
- Le nombre de clubs concernés par ces versements s'élève à environ 300. Quant au nombre de comités, il est d'environ 70. À noter que l'échelon départemental est celui qui a émis le moins de demandes.
- S'agissant de la répartition de l'enveloppe, la Commission a misé sur la stabilité par rapport à l'année précédente.
- Les fédérations ont été évaluées sur les résultats de la campagne précédente. La FFC a bénéficié d'une augmentation de 1 % à la faveur de la croissance des licences féminines. Toutefois, il convient de signaler que cette augmentation a

été affectée défavorablement par l'absence de bilan de plusieurs comités. Eu égard à cette situation, un rappel à l'ordre a été effectué par le Siège fédéral.

Une fois la répartition des montants validée par le Bureau Exécutif, les versements pourront s'effectuer dès le début du mois de juillet.

Gilles DA COSTA évoque les subventions attribuées par le mécénat ASO et regrette que le Siège fédéral n'ait reçu que quatre justificatifs demandés de la part des clubs et des comités, nonobstant plusieurs relances, alors que les sommes restituées ne sont pas négligeables et que les modalités administratives sont particulièrement simples.

Yannick POUHEY déplore vivement cette situation et s'étonne que les comités n'émettent aucune demande pour bénéficier de ces subventions, lesquelles leur permettraient de développer leurs activités.

Le Président souligne que l'attitude négligente de certains clubs et certains comités risque d'entraîner une baisse des subventions attribuées à la FFC et que l'ensemble du système fédéral en pâtirait. Aussi, le Bureau Exécutif mènera une réflexion sur cette problématique.

Thierry BEDOS ajoute qu'il est important d'instaurer une information pédagogique pour sensibiliser les comités sur les différentes possibilités offertes par ces subventions.

Gilles DA COSTA indique que le projet fédéral qui découle d'un projet politique et qui s'inscrit dans le bilan de l'olympiade devra absolument être évalué à l'issue des Jeux olympiques de Paris 2024.

Le Président confirme la nécessité d'effectuer ce bilan et confie son pilotage à Gilles DA COSTA.

Thierry BEDOS procède ensuite à la présentation de plateforme Outdoorvision, laquelle est étroitement corrélée à l'évolution des pratiques qui sont de plus en plus connectées. Ladite plateforme, qui est administrée et animée par le ministère des Sports, offre la possibilité de récolter et exploiter de manière anonyme les traces des pratiquants connectés qui l'autorisent.

Elle permet également de :

- Disposer de données objectives dans les discussions avec les pouvoirs publics et les gestionnaires d'espaces naturels (réglementations locales, arrêtés préfectoraux et municipaux, etc.).
- D'offrir au réseau des Sites et Espaces labellisés FFC un service de type « tableau de bord » sur la fréquentation des itinéraires de leur territoire pour améliorer l'adéquation avec l'évolution de la pratique.

- De mettre en place des observations très localisées et précises dans le temps et l'espace, notamment en appui des écompteurs terrain.
- De comprendre le comportement des pratiquants dans un contexte de forte croissance de la pratique du VTT loisir (VTTAE) et d'émergence de nouvelles disciplines (Gravel).
- De garantir l'accès à des espaces naturels de plus en plus règlementés, avec des restrictions fortes pour les cyclistes.
- D'évaluer pour optimiser les investissements des collectivités dans un cadre budgétaire contraint.
- De faire des choix appropriés en matière d'aménagements et d'équipements face aux problématiques de surfréquentation, aux impacts du changement climatique, à l'accidentologie, aux conflits d'usage, etc.
- De proposer de potentielles prestations d'expertise-conseil.

La FFC participe activement au fonctionnement de cette plateforme (à hauteur d'environ 20 k€ par an), dont la gestion est assurée directement par le ministère des Sports. Or, ce dernier souhaite que la Fédération s'engage plus largement dans sa gouvernance et dans son financement en investissant 25 k€ supplémentaires par an. À noter que l'ANS s'est engagée à soutenir financièrement la FFC si elle décidait de s'investir plus largement dans ce projet, soutien qui pourrait être complété par une augmentation des tarifs des labels fédéraux appliqués aux sites de VTT et de Gravel.

Un échange intervient entre les participants à l'issue duquel le Bureau Exécutif valide le principe d'un investissement plus large de la FFC dans le déploiement de la plateforme Outdoorvision. S'agissant du financement, il est décidé de mener une réflexion sur une éventuelle évolution de la tarification des labels et d'échanger avec le ministère des Sports pour faire valoir la contribution salariale de la Fédération.

Patrick CLUZAUD tient à souligner le non-respect de plus en plus récurrent des règles relatives au port du maillot, notamment dans les épreuves de BMX, et estime que cette situation est fortement préjudiciable à la FFC, en particulier dans ses relations avec ses partenaires.

Le Président remarque que le non-respect des règles est de plus en plus prégnant au sein même de la société. Pour autant, il est essentiel de faire respecter les règles en vigueur au sein de la Fédération.

Un échange intervient entre les participants à l'issue duquel le Président propose qu'un système de sanction soit étudié dans les meilleurs délais afin que les règles relatives au port du maillot soient parfaitement respectées.

V. DÉVELOPPEMENT, MARKETING ET COMMUNICATION

Patrick CLUZAUD informe de l'arrivée d'Unibet comme partenaire des Championnats de Liévin et déclare que la prospection de nouveaux partenaires se poursuit.

Ludivine DESMONTS-MORNET aborde le sujet des Jeux olympiques et annonce que la clôture de la deuxième réception de la billetterie populaire (billets financés par l'État) a été effectuée. Pour l'heure, seuls cinq Comités Régionaux ont sollicité la FFC pour bénéficier de ces billets qui concernent exclusivement les épreuves cyclistes. Aussi, le Siège fédéral a pris la décision d'offrir des billets aux salariés de la FFC (CDI, CDD et alternants).

Le Président tient à signaler l'aspect chronophage de la gestion des différentes billetteries et salue le travail remarquable qui a été celui de l'équipe de Communication et de l'équipe DSI.

Ludivine DESMONTS-MORNET poursuit avec la billetterie acquise par la FFC et déclare que tous les bénéficiaires ont reçu leurs billets. Enfin, à la suite de l'octroi de mille billets par le CNOSF pour le Club France, le service de Communication envisage un système de distribution simplifié et plus large.

La soirée avec les partenaires de la Fédération aura lieu le 31 juillet 2024 au club tricolore du Club France.

Le relais collectif de la flamme qui a eu lieu au Mont-Saint-Michel s'est parfaitement bien déroulé et les retours des relayeurs ont été extrêmement positifs. Ce bel événement a été largement repris dans les médias.

Les annonces de sélection VTT, BMX et Route Femmes ont rencontré une forte médiatisation.

Christophe MANIN souligne que la sélection des athlètes pour le contre-la-montre féminin résulte d'objectifs bien précis qui ont été détaillés dans la presse.

Le Président tient à rappeler que les dispositifs de sélection sont très encadrés par le ministère des Sports, lequel s'assure que les fédérations expliquent précisément aux athlètes non sélectionnés les raisons pour lesquelles ils n'ont pas été retenus. En ce qui concerne les réseaux sociaux, il importe d'améliorer sa résistance à leur exposition.

Ludivine DESMONTS-MORNET évoque ensuite les Championnats de France de l'Avenir, et annonce que Vélo+TV a atteint les 30 000 vues sur l'ensemble des épreuves et que les 219 contenus publiés sur les réseaux sociaux ont été vus par 407 000 personnes.

S'agissant des Championnats de France Route, les diffusions télévisuelles seront les suivantes :

- Jeudi 20 juin 2024 : diffusion du contre-la-montre sur Eurosport.

- Vendredi 21 juin 2024 : diffusion de l'épreuve Amateur sur France 3 Normandie et Vélo+TV.
- Samedi 22 et dimanche 23 juin 2024 : diffusion des épreuves Élites Hommes et Femmes sur Eurosport et France 3.

Nicolas ANDRÉ informe de la mise en place d'un drone le jeudi et le vendredi qui permettra d'avoir un beau *travelling* du Mont-Saint-Michel et de rendre compte du dénivelé de la pente lors de l'épreuve Amateur.

Ludivine DESMONTS-MORNET annonce que depuis le mois de janvier 2024, le service Communication a diffusé huit newsletters à l'ensemble de la base de données, newsletters qui ont relayé essentiellement les articles figurant sur le site Internet.

VI. POINT FINANCIER

Gilles DA COSTA aborde le rapprochement budgétaire et déclare que le résultat cumulé à fin avril est de 539 k€. Il est supérieur de 239 k€ au résultat cumulé attendu au budget rectificatif à fin avril. Une variation de stocks présentant un écart favorable de 120 k€ sur les autres activités commerciales constitue une part prépondérante de l'explication de l'écart.

Vie associative

Parmi les écarts positifs figurent :

- Les économies sur le Congrès fédéral se confirment (20 k€).
- Les reversements antidopage (économie de 21 k€) qui sont en fait un écart purement calendaire. Ce poste est imputé de manière non linéaire, mais consommé l'année précédente (60 k€ pour 50 k€ budget).
- Les honoraires d'avocats avec une économie de 24 k€, économie qui est probablement uniquement calendaire.
- De manière générale, les commissions sont en économie de 14 k€. Des sous-consommations sur la plupart des commissions compensent un dépassement de 6 k€ (pour un budget de 11,6 k€) sur la commission corps arbitral.

En revanche, les charges de personnel accusent un écart défavorable de 29 k€ en raison des provisions pour congés qui ne sont pas budgétées, car elles suivent en principe un cycle devant les conduire à se résorber au fil des prises. En conséquence, cet écart est temporaire.

Quant aux frais relatifs à la Vie fédérale, ils accusent également un écart défavorable de 9 k€.

DTN

L'implication de Christophe MANIN dans le freinage des dépenses s'avère efficace puisqu'elle permet des écarts favorables sur :

- Les Frais généraux (44 k€ d'impact favorable versus budget) à la faveur d'une économie de 19 k€ par rapport au budget cumulé sur la ligne véhicule, et d'une économie de 13 k€ sur les frais de téléphonie et reprographie. Ces éléments compensent un niveau de dotation aux amortissements qui demeure important et un dépassement par rapport au budget de 13 k€. À noter que 6 k€ de subventions d'investissement virées en face de ces amortissements en produits viennent atténuer l'écart.
- Le Développement associatif dont l'écart favorable s'élève à 47 k€.
- Le Plan de performance dont l'écart positif s'établit à 19 k€.

À noter qu'à l'issue du Bureau Exécutif du mois de mai des précisions concernant l'écart défavorable de 56 k€ de l'INF ont été formulées à la DTN et à l'INF.

DERS

S'agissant des Jeux olympiques de Paris 2024, l'écart défavorable (-89 k€) résulte d'un décalage calendaire qui est le reflet des facturations réalisées sur appel d'ASO, en fonction d'une matrice d'avancement assez complexe.

Toutefois, il importe de préciser que le budget de la DERS est tendu en raison du niveau de service exigé durant les épreuves et des effets de l'inflation. En conséquence, il devra faire l'objet pour 2025 d'une réflexion relative à sa structuration et à ses conditions du fait notamment de la disparition des effets favorables liés aux Jeux olympiques.

Autres activités

Ce poste connaît un écart favorable de 205 k€ lié en grande partie à la variation de stock dont l'impact par rapport à la trajectoire budgétaire est de 121 k€ favorable. Cette situation s'explique notamment par d'importantes entrées de matériel dans le cadre des échanges fédéraux. Lors du déménagement des locaux de Montry, il conviendra de trouver des conditions de sortie d'un certain nombre de stocks et de définir de nouvelles modalités de gestion des stocks.

En ce qui concerne la tarification de la prochaine saison, Gilles DA COSTA indique qu'elle sera débattue lors du Bureau Exécutif du mois de juillet. Pour rappel, la tarification inclut le tarif des licences qui embarque la couverture assurantielle, les droits d'organisation du calendrier fédéral, ainsi que les droits d'engagements pour lesquels il sera particulièrement difficile d'aller au-delà de l'abandon de la part fédérale

sur les catégories jeunes déjà réalisé, eu égard aux risques qui pèsent sur le budget 2025.

Pour information, une réunion se tiendra ce jour entre la FFC et Saint-Quentin-en-Yvelines et qui portera sur les sujets suivants :

- La TVA que Saint-Quentin-en-Yvelines souhaite refacturer à la FFC sur le volet relatif aux locaux administratifs et sur le volet relatif au secteur sportif.
- Les surcoûts liés au déménagement durant la période des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024.
- Le nouveau calendrier du projet relatif aux locaux de Trappes.

S'agissant du contrôle de la Cour des comptes dont bénéficie la FFC, le magistrat qui s'est rendu au Pôle de Bourges a adressé tous ses remerciements au Siège fédéral, et notamment à la DTN.

VII. ORGANISATION DU SIÈGE FÉDÉRAL SUR LA PÉRIODE DES JOP 2024

Christophe XHONNEUX déclare que Nicolas GUILLAUME a présenté lors du CSE qui s'est tenu le 5 mai 2024 les éléments relatifs au déménagement du Siège fédéral à l'IAT, projet qui a reçu un accueil favorable de la part des représentants du personnel qui avaient fait part quelques mois auparavant de leurs inquiétudes concernant cette relocalisation. À noter également l'adhésion des salariés à ce projet de déménagement temporaire.

Les modalités relatives au télétravail ont été arrêtées et les jours de télétravail par service ont été déterminés à la faveur du support précieux de Fabien RAFFOUX qui a créé un outil permettant de réserver la présence des salariés sur site.

Gilles DA COSTA spécifie que la présence régulière des membres du Bureau Exécutif au sein de l'IAT est essentielle eu égard aux contraintes que ce déménagement entraîne sur les conditions de travail des salariés de la Fédération.

Le Président abonde dans ce sens et confirme que le passage des élus du Bureau Exécutif à l'IAT est fondamental durant cette période pour éviter toute déconnexion d'avec les équipes fédérales.

VIII. POINT PARIS 2024

Marie-Françoise POTEREAU rappelle que le prochain relai collectif de la flamme olympique aura lieu le 19 juin sur le mont Ventoux.

La soirée d'inauguration de l'Archi Folie fédérale aura lieu le 7 juillet 2024 en présence notamment du président du CNOSF et de la ministre des Sports. À noter également que la ministre de la Culture visitera les Archi Folies le 13 juin 2024.

La Fan Zone de Saint-Rémy est en cours d'installation.

Enfin, il est précisé que le Bureau Exécutif des mois de juillet et de septembre se tiendra au gîte loué pour la période des Jeux olympiques et paralympiques à Mareille-Guyon.

IX. COMMISSIONS

1. E-Cycling

Nicolas ANDRÉ déclare qu'à la suite de la deuxième édition des Championnats de France d'E-Cycling, la Commission a souhaité apporter des modifications sur les règlements des coupes et des championnats. Ces modifications ont trait aux noms des catégories et au format avec notamment un nombre de manches qui passe à cinq.

Yannick POUHEY demande si ces changements nécessiteront une gestion plus importante de la part des équipes d'organisation.

Nicolas ANDRÉ répond que ces évolutions n'augmenteront ni la charge de travail des équipes, ni les coûts.

Le Président met aux voix les modifications relatives aux noms des catégories et au passage du nombre de manches à cinq.

Les modifications suscitées sont validées à l'unanimité des votants.

Nicolas ANDRÉ aborde la tarification 2024 et annonce que la Commission souhaite apporter des précisions concernant l'introduction des U17 et des non-licenciés. Les non-licenciés seront uniquement concernés par les Coupes de France avec un droit d'inscription pour chacune d'entre elles (15 euros par manche). Quant aux droits d'inscription des licenciés, ils s'élèveront à 5 euros par Coupe de France et pour le Championnat de France. Pour rappel, la licence est obligatoire pour participer au Championnat de France, donc si un non-licencié se qualifie et souhaite y participer, il devra contracter sa licence FFC.

Le Président soumet au vote des membres du Bureau Exécutif les propositions visant à établir les droits d'inscription pour les non-licenciés à 15 euros et pour les licenciés à 5 euros par coupe de France et pour le Championnat de France.

Les montants des droits d'engagement susmentionnés sont adoptés à l'unanimité des votants.

2. Loisirs

Nicolas ANDRÉ explique que la Commission Nationale Loisirs souhaite proposer une nouvelle procédure d'inscription à une épreuve grand public pour un non-licencié à la FFC, par l'intermédiaire du module santé ouvert à tous. Cette évolution qui sera effective pour la prochaine saison a pour objectifs de :

- Faciliter la validation des inscriptions par les organisateurs (temps de traitement et de vérification avec récurrence des certificats médicaux non valables : mention erronée, certificat trafiqué, etc.).
- Faciliter l'accès aux épreuves pour les participants (éviter de prendre rendez-vous chez le médecin pour un certificat, rendez-vous rendu complexe par le peu de créneaux, notamment dans les « déserts médicaux », le coût).

Le schéma proposé par Commission Nationale est le suivant :

1. *Je crée mon espace FFC (sur licence.fcc.fr).*
2. *Je me connecte, j'accède au module santé.*
3. *Je lis et complète le module santé jusqu'au bout et j'obtiens le résultat de l'évaluation.*

a. L'évaluation est positive, le système délivre une attestation santé nominative que je télécharge (elle peut être retrouvée a posteriori sur mon espace).

b. L'évaluation est négative : je dois prendre rendez-vous chez mon médecin pour obtenir un certificat d'absence de contre-indication.

4. *Je me rends sur la plateforme d'inscription pour participer à une épreuve grand public FFC. Je remplis mes informations et joins mon attestation de santé FFC ou mon certificat d'absence de contre-indication ayant les informations requises par la FFC.*

Cette procédure d'inscription sera assortie d'une modification du cahier des charges qui stipulera une tarification différente entre les licenciés et les non-licenciés, tarification qui sera proposée lors du Bureau Exécutif du mois de juillet.

Le Président tient à faire valoir que la mise en place de cette procédure d'inscription à une épreuve grand public pour un non-licencié à la FFC constitue un service substantiel qui facilitera grandement le travail des organisateurs.

Il met aux voix la nouvelle procédure d'inscription à une épreuve grand public pour un non-licencié à la FFC exposée par Nicolas ANDRÉ.

La nouvelle procédure d'inscription à une épreuve grand public pour un non-licencié à la FFC est approuvée à l'unanimité des votants.

3. BMX

Sylvain DUPLOYER relate la situation économique des Indoor qui demeure particulièrement délicate et déclare que la Commission Nationale propose deux mesures visant à soutenir les Indoor BMX Racing.

La première mesure a trait l'augmentation de deux euros des engagements. Leur montant serait fixé comme suit :

- Indoor : 28 euros par pilote et par course.

- Supercross et Open : à l'appréciation de l'organisateur.

La seconde mesure vise à élargir la participation aux Indoor BMX Racing à tous les pilotes U11 et U13 faisant partie de la LRP, issus de toutes zones interrégionales confondues.

Le Président met aux voix la proposition visant à passer le montant des engagements à 28 euros par pilote et par course, et la proposition visant à élargir la participation aux Indoor BMX Racing à tous les pilotes U11 et U13 faisant partie de la LRP, toutes zones interrégionales confondues.

Les propositions visant à passer le montant des engagements à 28 euros par pilote et par course, et à élargir la participation aux Indoor BMX Racing à tous les pilotes U11 et U13 faisant partie de la LRP, toutes zones interrégionales confondues sont adoptées à l'unanimité des votants.

Yannick POUHEY indique que l'élargissement de la participation aux Indoor BMX Racing devra être soumis à l'approbation du Conseil Fédéral des 14 et 15 juin 2024.

4. Piste

Yannick POUHEY rappelle que la saison Piste démarre traditionnellement et réglementairement le 1^{er} octobre. Or, en 2024, les Championnats de l'Avenir auront lieu au mois d'octobre, situation qui privera les U17 et les U19 de championnats dans leur année. Aussi la Commission Nationale propose de modifier la réglementation en passant le début de la saison au 1^{er} décembre 2024 pour que les compétiteurs et compétitrices soient affectés dans la catégorie de licence de l'année suivante.

Cette proposition sera également soumise au Conseil Fédéral des 14 et 15 juin 2024.

Le Président met aux voix la proposition visant à décaler l'ouverture de la saison Piste au 1^{er} décembre 2024.

La proposition visant à décaler l'ouverture de la saison Piste au 1^{er} décembre 2024 est approuvée à l'unanimité des votants.

5. Cyclo-cross

Sylvain DUPLOYER annonce que la Commission Nationale souhaite faire évoluer le classement de la Coupe de France de la manière suivante :

« Le classement général de la Coupe de France de Cyclo-cross sera établi par l'addition des points acquis sur chaque manche de Coupe de France de Cyclo-cross suivant des barèmes définis.

Pour les catégories Masters, U17, U23 et Élite sera pris en compte la totalité des résultats, quel que soit le nombre de manches au cours de la saison.

Pour la catégorie U19 uniquement, sera pris en compte :

- *La totalité des résultats si le nombre de manches au cours de la saison est compris entre 1 et 6.*
- *La totalité des résultats moins les 2 plus mauvais résultats (une absence est considérée comme un résultat) si le nombre de manches au cours de la saison est supérieur à 6. »*

Le Président met aux voix la proposition de la Commission Nationale visant à faire évoluer le classement de la Coupe de France.

La proposition de la Commission Nationale visant à faire évoluer le classement de la Coupe de France est adoptée à l'unanimité des votants.

X. ÉPREUVES OFFICIELLES

Nicolas ANDRÉ propose à l'attribution pour 2024 les épreuves suivantes :

Piste

- Coupe de France Limoges (Nouvelle-Aquitaine — finale Championnats de France U17 des départements), les 14 et 15 septembre 2024.

Le Président met aux voix l'attribution de l'épreuve suscitée.

L'attribution est validée à l'unanimité des votants.

Nicolas ANDRÉ propose à l'attribution pour 2025 les épreuves suivantes :

BMX Racing

Challenge France Sud-Est

- Saint-Marcellin-en-Forez (Auvergne-Rhône-Alpes), date à venir.
- Cournon (Auvergne-Rhône-Alpes), date à venir.
Remarque : 2 manches en AURA en accord avec les concernés/compensation l'année suivante.

Coupe du monde UCI

- Sarrians (Région Sud), sous réserve de la validation de l'UCI. Date à venir.

Cyclo-cross

Inter Région Nord-Est 2024

- Rocroi (Grand Est), le 6 octobre 2024.

Le Président soumet au vote du Bureau Exécutif les attributions 2025 susmentionnées.

Les attributions 2025 sont approuvées à l'unanimité des votants.

Nicolas ANDRÉ propose à l'attribution pour 2026 les épreuves suivantes :

BMX Racing

Coupe du monde UCI

- Sarrians (Région Sud), sous réserve de la validation de l'UCI. Date à venir.

Cyclo-cross

Inter Région Nord-Est 2025/2026

- Cattenom (Grand Est), date à venir.

Le Président soumet au vote du Bureau Exécutif les attributions 2026 susmentionnées.

Les attributions 2025 sont approuvées à l'unanimité des votants.

XI. QUESTIONS DIVERSES

Yannick POUHEY fait part de la demande d'homologation relative au record de meilleure performance sur 100 kilomètres de Nicolas BLASQUEZ réalisé le 23 novembre 2023 sur le vélodrome de Roubaix dans la catégorie 45-49 ans.

La performance réalisée par Nicolas BLASQUEZ est de 2 heures, 26 minutes, 48 secondes et 989 millièmes (40,87 km/h de moyenne).

Le rapport de l'AFLD ne révèle aucune présence de substance interdite.

Le Président met aux voix l'homologation du record de meilleure performance sur 100 kilomètres de Nicolas BLASQUEZ réalisé le 23 novembre 2023.

L'homologation du record de Nicolas BLASQUEZ réalisé le 23 novembre 2023 est validée à l'unanimité des votants.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15 heures 15.

La prochaine réunion est prévue le jeudi 4 juillet 2024.

Le Président

Le Secrétaire général

Michel CALLOT

Yannick POUHEY

